Aktion Vierviertel, Kapellenstrasse 28, 3011 Berne

Initiative populaire fédérale « Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie) » (publiée dans la Feuille fédérale le 23 mai 2023).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 38, al. 2

[2] Elle [la Confédération] légifère sur la naturalisation des étrangers. A droit à l'octroi de la nationalité suisse sur demande tout étranger :

a. qui séjourne légalement en Suisse depuis cinq ans ;

b. qui n'a pas été condamné à une peine privative de liberté de longue durée ;

c. qui ne met pas en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse, et

d. qui possède des connaissances de base dans une langue nationale.

! Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. !

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

	Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Vermot-Mangold Ruth-Gaby, Greyerzstrasse 70, 3013 Bern; Manser-Egli Stefan, Halden 1, 6207 Nottwil; Atici Mustafa, Bellinzonastrasse 16, 4059 Basel; Cancio Jorge, Meienriedweg 6, 2504 Biel; Nadj Abonji Melinda, Breitensteinstrasse 26, 8037 Zürich; Studer Elias, Tunnelweg 17, 6414 Oberarth; Rechsteiner Paul, Davidstrasse 45, 9000 St. Gallen; Angelini-Zingg Rebecca, Scheuchzerstrasse 125, 8006 Zürich; Kistler Marco, Unterrütiweg 3, 8400 Winterthur; Naguib Tarek, Beundenfeldstrasse 25, 3013 Bern; Bullakaj Arber, Säntisstrasse 24, 9500 Wil; Eichin Andrin, Hopfenweg 17, 3007 Bern; Gashi Hilmi, Thunstrasse 190, 3074 Muri bei Bern; Mazzone Lisa, Avenue Ernest- Pictet 5, 1203 Genève; Ameti Sanija, Kanzleistrasse 80, 8004 Zürich; Sariaslan Emine, Kehrgasse 36, 3018 Bern; Zucca Agnese, Via Ghinghello 3, 6527 Lodrino; Amato Mario, Via ai Grotti 69, 6862 Rancate; Dhakyel Migmar, Johannes-Hirt-Strasse 21, 8804 Au ZH; Küffer Simon, Wylerfeldstrasse 52, 3014 Bern; Weibel Rosemarie, Via Selva 16, 6900 Massagno; Jamal Aldin Samir, Schindlerstrasse 9, 8006 Zürich; Venkatesh Shanta, Bernstrasse 19, 3110 Münsingen; Arslan Sibel, St. Alban-Rheinweg 148, 4052 Basel; Makela Sylvie, Avenue Floréal 7, 1006 Lausanne; Mao Nadra, Waldeckstrasse 37, 3072 Ostermundigen

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 23 novembre 2024.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Lieu: _____

Date: _____

Signature: _____

Fonction officielle: _____

Sceau

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 23 novembre 2024 au:
Aktion Vierviertel, Kapellenstrasse 28, 3011 Berne
Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.